

République centrafricaine

Perspectives Économiques en Afrique 2018

Kalidou DIALLO
k.d.diallo@afdb.org

- **Le taux de croissance du PIB réel, de 4 % en 2017, est inférieur aux projections initiales de 5,3 %, en raison de la contreperformance du secteur agricole et du report des investissements directs étrangers, en lien avec les problèmes sécuritaires.**
- **Des avancées notables ont été enregistrées concernant les réformes et à la mise en place des institutions républicaines prévues par la Constitution, mais les autorités ne contrôlent toujours pas l'ensemble du territoire et les populations sont toujours victimes de violences.**
- **Le manque d'infrastructures constitue un des obstacles majeurs à la croissance économique et au développement socio-économique, et ces défis ont été aggravés par la crise de 2013.**

VUE D'ENSEMBLE

La persistance de l'insécurité sur une grande partie du territoire national a pesé sur les performances économiques, limitant le taux de croissance du PIB à 4 % en 2017, contre des projections initiales de 5,3 %. La croissance économique de 2017 a subi la contreperformance du secteur agricole et le report des investissements directs étrangers du fait des problèmes sécuritaires. En revanche, les principaux secteurs d'exportation (bois, coton et diamants) ont enregistré des performances honorables malgré le contexte sécuritaire difficile, tandis que les financements extérieurs des programmes et projets d'investissement, ainsi que des appuis budgétaires par les partenaires techniques et financiers (PTF), ont permis de soutenir la demande.

Alors que les autorités centrafricaines ont mis en place les principales institutions républicaines prévues par la nouvelle Constitution, l'insécurité persiste sur une bonne partie du territoire. De plus, un véritable accord de paix entre les nouvelles autorités et les principaux groupes armés tarde à se matérialiser. Des groupes armés ont, durant l'année 2017, attaqué des civils, des travailleurs humanitaires et des soldats de l'ONU. Ces actes se sont soldés par une aggravation particulière de la crise sécuritaire et humanitaire dans la ville-centre de Bambari, en raison de sa position géographique et des ressources minières qu'elle recèle. Le contrôle et l'exploitation des zones riches en ressources minières et diamantaires font partie des stratégies d'action des groupes armés. La situation globale de Bambari et des autres zones d'insécurité en 2017 s'est toutefois relativement normalisée depuis, avec le rétablissement progressif de l'autorité de l'État, et la promotion du développement économique.

La crise de 2013 a accentué les défis criants du développement des infrastructures auxquels la RCA est confrontée pour promouvoir son développement socio-économique. La contribution des infrastructures de base à la croissance économique a toujours été faible. Les principaux défis du développement des infrastructures sont liés : (i) à l'étendue de son territoire fortement enclavé, avec une faible densité démographique (environ 7 habitants/km²) ; (ii) à l'insuffisance de la mobilisation des ressources de financement des infrastructures ; et (iii) aux déficiences du cadre institutionnel et de gestion des infrastructures.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Comme en 2016, l'activité économique a été plus faible que prévue en 2017. La persistance de l'insécurité sur une grande partie du territoire national a notamment freiné la relance du



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU 1. Indicateurs macroéconomiques

	2016	2017(e)	2018(p)	2019(p)
Taux de croissance du PIB réel	4,5	4,0	3,9	4,0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2,5	2,0	1,9	2,0
Inflation de l'IPC	4,6	3,7	3,5	3,2
Solde budgétaire (% PIB)	1,7	0,3	1,0	0,9
Compte courant (% PIB)	-10,0	-10,4	-8,2	-7,6

Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

secteur agricole et la concrétisation des investissements directs étrangers. Le taux du PIB réel s'est par conséquent établi à 4 %, contre un objectif initial de 5,3 %. Du côté de l'offre, cette croissance économique a principalement été soutenue par la dynamique des secteurs d'exportation de coton, de bois et de diamants, ainsi que par la relance des secteurs des boissons, de la téléphonie et des services, qui ont bénéficié d'importants investissements privés. Par exemple, le nombre de stations-services est passé de 7 à 17, dont 2 en province. Par contre, la production agricole et le commerce ont tiré la croissance économique vers le bas, en raison de l'insécurité qui a provoqué de nombreux déplacements des populations. Du côté de la demande, alors que la consommation de l'État a été inférieure aux projections, la consommation des ménages a été soutenue grâce au paiement régulier des salariés de la fonction publique, à la présence des organisations internationales, à l'expansion des activités des services et à la mise en œuvre des projets à haute intensité de main d'œuvre, financés par les PTF, notamment dans les zones urbaines et sécurisées. Quant à l'investissement, son ratio au PIB s'est stabilisé à 13,4 % en 2017, sous l'effet combiné d'une légère hausse de l'investissement public et d'une baisse de l'investissement privé.

Les perspectives de croissance économique en 2018 restent positives mais modestes au regard des objectifs de développement du plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA), car le taux de croissance du PIB réel devrait se limiter à 3,9 % en 2018. Cette croissance devrait bénéficier de la reprise des secteurs de la sylviculture, de la production de diamant, de l'agriculture, de l'élevage et du commerce. Les hypothèses de croissance reposent sur l'amélioration de la situation dans les zones à fort potentiel agricole, sur la poursuite des réformes économiques et structurelles prévues dans le RCPCA, ainsi que sur la poursuite des appuis financiers extérieurs des principaux PTF.

POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

Politique budgétaire

Les objectifs de la politique budgétaire en 2017 se sont inscrits dans le cadre du Programme national de développement (2017-2021) intitulé « Plan de relèvement et de consolidation de la paix » (RCPCA), et sont cohérents avec le programme triennal de Facilité élargie de crédit conclu avec le FMI. Il s'agit précisément de l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques internes, de la consolidation du cadre de la dépense publique ainsi que de l'augmentation de la part des dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux. La mobilisation des recettes publiques s'est effectivement améliorée en 2017 par rapport à 2016, mais de manière très modeste, portant le ratio recettes fiscales/PIB à 8,6 %. Cet accroissement des ressources internes, certes inférieur aux objectifs, résulte des mesures adoptées dans le cadre de la loi de finances 2017 couvrant à la fois la politique fiscale et douanière, l'amélioration de l'administration fiscale et douanière, et la réduction des exonérations fiscales et douanières. Toutefois, les montants des recettes publiques intérieures et des recettes fiscales, qui ont respectivement atteint 102 et 93,2 milliards de francs CFA, restent inférieurs à ceux d'avant la crise. Le niveau des recettes publiques est par ailleurs en deçà des objectifs de la FEC conclue avec le FMI.

Les dépenses publiques ont connu une hausse par rapport à 2016, surtout sous l'effet dominant de l'accroissement de la catégorie des dépenses sociales, alors que les dépenses courantes sont restées globalement stables par rapport à 2016. En raison de cette évolution des recettes et des dépenses publiques, les autorités ont pu contenir les déficits primaire et global, portant leur ratio au PIB respectivement à 0,5 % et -0,1 % en 2017. L'accroissement des dépenses et les équilibres budgétaires sont par ailleurs conformes au programme FEC, comme le souligne la troisième revue effectuée par le FMI fin 2017.

TABLEAU 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	46,8	49,1
dont pêche	3,5	3,3
Activités extractives	0,0	0,0
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	–	–
Activités de fabrication	11,5	12,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,7	0,6
Construction	0,6	0,7
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles, biens domestiques, et hôtels et restaurants	21,2	20,3
dont hôtels et restaurants	0,1	0,2
Transports, entreposage et communications	5,2	4,7
Intermédiation financière, immobilier, locations, et activités de services aux entreprises	1,1	1,2
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	10,3	8,7
Autres services *	2,4	2,5
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100,0	100,0

* Autres services : éducation, santé, action sociale et autres services.

Source : Données des administrations nationales.

La mise en œuvre des réformes portant sur l'amélioration de la conduite de la politique budgétaire et de la gestion des finances publiques a été poursuivie en 2017. Ces réformes ont particulièrement concerné le renforcement du compte unique du Trésor, la rationalisation de la parafiscalité, l'amélioration de la transparence budgétaire et la traçabilité des recettes intérieures. La publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire permet d'assurer un meilleur suivi des dépenses publiques. Des défis doivent toutefois être relevés pour réduire davantage les procédures de paiement exceptionnelles qui peuvent compromettre les progrès récents.

Politique monétaire

La politique monétaire de la RCA est mise en œuvre dans le cadre de la coopération régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les pays membres de la CEMAC ont mis au point une stratégie face à la dégradation rapide des perspectives de croissance économique, lors d'un sommet des chefs d'État en décembre 2016. Reconnaisant la gravité de la situation, ils se sont entendus sur une stratégie fondée sur le maintien du régime d'arrimage en vigueur, conjugué à un ajustement dans chaque pays et soutenu par un durcissement de la politique monétaire au niveau régional que conduit la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

Les politiques régionales ont notamment resserré la politique monétaire, éliminé le financement monétaire des pays membres, entamé le remboursement progressif des avances statutaires, tout en modernisant le dispositif de gestion de la liquidité et en appliquant une réglementation prudentielle visant à limiter les flux de refinancement vers les pays membres et à renforcer le cadre du contrôle bancaire. Dans le cas de la RCA, cela s'est notamment traduit par un taux d'inflation annuel encore plus faible en 2017 qu'en 2016 (3,7 % contre 4,6 %). La maîtrise de l'inflation a aussi été favorisée par l'amélioration de l'offre de denrées grâce, en particulier, à une plus grande sécurisation du corridor routier Bangui-Douala, où transite plus de 80 % du commerce extérieur du pays. Les principaux agrégats monétaires ont globalement suivi l'évolution de l'activité économique. Ainsi, la masse monétaire (M2) n'a progressé que de 1,1 % en 2017, contre 5,8 % en 2016, grâce à une forte augmentation des avoirs extérieurs nets provenant des transferts effectués par des ONG ainsi qu'au rapatriement d'une partie des recettes d'exportation.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La reprise et le dynamisme des filières d'exportation (bois, diamants, coton, café) ont induit un accroissement du volume des exportations de 17,6 % en 2017, contre 7,5 % en 2016, tandis

TABLEAU 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2009	2014	2015	2016	2017(e)	2018(p)	2019(p)
Total recettes et dons	16,1	15,8	15,1	15,6	14,8	15,8	16,1
Recettes fiscales	8,7	4,4	6,8	8,3	8,6	8,3	8,0
Dons	5,3	10,9	7,6	6,6	5,5	6,9	7,5
Total dépenses et prêts nets	16,6	12,8	15,7	13,9	14,4	14,8	15,2
Dépenses courantes	11,7	10,7	10,8	10,5	10,7	11,1	11,5
Sans intérêts	10,1	10,0	10,2	9,9	10,2	10,5	10,9
Salaires et rémunérations	4,5	6,6	6,3	5,9	6,0	6,1	6,3
Intérêt	1,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Dépenses d'investissement	4,9	2,2	4,9	3,4	3,9	4,0	4,0
Solde primaire	1,0	3,7	-0,1	2,3	0,5	1,4	1,5
Solde global	-0,6	3,0	-0,7	1,7	-0,1	0,8	0,9

Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

que le volume des importations n'a augmenté que de 6,4 %, contre 24,1 % précédemment. En conséquence, le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons s'est limité à un niveau inférieur à 10 % du PIB en 2017.

En matière de coopération économique et d'intégration régionale, les nouvelles autorités ont poursuivi leurs politiques de renforcement, compte tenu de la situation géographique et géopolitique du pays, c'est-à-dire de son enclavement et du partage de six frontières avec les pays de l'Afrique centrale, ainsi que de son appartenance à la CEMAC et à la CEEAC. Ainsi plusieurs pays frontaliers ont-ils pris une large part à la résolution de la crise socio-politique en RCA, qui a des ramifications chez eux, tandis que tous les pays de la CEMAC, ainsi que l'Angola, ont contribué au rétablissement de la paix et au financement de la reprise économique en RCA. Par ailleurs, les autorités ont déployé des efforts diplomatiques pour obtenir le retour de la CEMAC à son siège de Bangui, tout en continuant à œuvrer pour bénéficier, vu la situation financière difficile, de certaines exceptions, à savoir d'un tarif de 22,7 % pour les produits agricoles et d'une dérogation à l'application du tarif préférentiel généralisé de la CEMAC.

Politique de la dette

L'évaluation de la soutenabilité de la dette par le FMI, effectuée en 2016, montre toujours un risque de surendettement relativement élevé, en raison de l'exposition aux chocs externes et de la vulnérabilité de l'activité économique à la situation sécuritaire. Le ratio dette publique/PIB s'est toutefois amélioré, passant de 64 % en 2015 à 56 % en 2016, avec une estimation provisoire à 51,8 % en 2017. La catégorie dette intérieure, qui représentait en 2016 20 % du PIB, est essentiellement constituée d'arriérés sur salaires et retraites, d'arriérés commerciaux et d'avances de

la Banque centrale. Le montant de la dette intérieure s'élevait, fin 2016, à 208,3 milliards de FCFA répartis de la manière suivante : 78,5 milliards de FCFA envers la BEAC, 14,2 milliards de FCFA d'arriérés envers des fournisseurs, 72,2 milliards de FCFA d'arriérés sur salaires, indemnités et retraites, 26,1 milliards de FCFA d'arriérés envers les banques, ainsi que 7,8 milliards de FCFA de dettes croisées et autres dettes.

Quant à la dette publique extérieure, qui représente 36 % du PIB, elle se chiffrait à 374,5 milliards de FCFA fin 2016. Une partie de cette dette est antérieure à la période préalable à l'Initiative PPTE (environ 101 milliards de FCFA envers des pays non membres du Club de Paris). Les nouvelles autorités ont engagé, dans le cadre des accords du Club de Paris, des discussions pour obtenir un allègement de la dette du pays envers les créanciers non membres du Club, à des conditions équivalentes ou supérieures à celles accordées par les pays membres. Les autorités poursuivent aussi le dialogue avec le secteur privé pour parvenir à un accord sur le règlement des arriérés envers des créanciers privés.

Le renforcement de la gestion de la dette a été poursuivi en 2017, avec l'appui des PTF, à travers, notamment, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des structures en charge de la gestion de la dette, et l'amélioration du suivi public de l'évolution de la dette. Par ailleurs, les autorités se sont engagées, dans le cadre du programme FEC avec le FMI, à rechercher des dons et des financements hautement concessionnels, et à s'abstenir à l'avenir de contracter de nouveaux emprunts, même à des conditions hautement concessionnelles, à partir du moment où ces nouveaux prêts dépasseraient le plafond annuel défini dans le cadre de l'accord FEC.

TABLEAU 4. Compte courant (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2009	2014	2015	2016	2017(e)	2018(p)	2019(p)
Balance commerciale	-7,8	-18,6	-17,2	-15,1	-15,2	-13,7	-13,0
Exportations de biens (f.o.b.)	6,8	5,1	5,5	6,4	6,6	6,9	6,7
Importations de biens (f.o.b.)	14,6	23,7	22,7	21,5	21,8	20,6	19,7
Services	-4,8	-6,1	-5,9	-5,7	-5,8	-5,8	-5,6
Revenu des facteurs	-0,3	0,4	0,5	-0,1	0,2	0,1	0,3
Transferts courants	3,8	18,7	13,2	10,8	10,4	11,1	10,6
Solde des comptes courants	-9,1	-5,6	-9,5	-10,0	-10,4	-8,2	-7,6

Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Secteur privé

À l'instar des années précédentes, en 2017 le développement du secteur privé a encore souffert de la situation sécuritaire difficile, qui rend l'environnement des affaires en RCA toujours moins attractif. Le dernier rapport *Doing Business* 2018 de la Banque mondiale place la RCA au 184^e rang sur 190 pays, ce qui représente pourtant une progression d'une place par rapport à 2016. Les autorités centrafricaines ont en effet poursuivi leurs efforts consistant à faire du secteur privé le moteur de la croissance, conformément aux priorités définies dans leur Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). C'est dans cette optique qu'elles ont mis en place le Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMC-AA), afin de faciliter et d'améliorer le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé, qu'elles ont poursuivi le renforcement des capacités de gestion du Guichet unique pour la formalisation des entreprises (GUFÉ) ainsi que la création de centres de gestion agréés au sein de la Chambre de commerce. D'autres mesures de réforme en faveur du développement du secteur privé ont porté sur l'actualisation du cadre juridique des principaux secteurs économiques, sur la facilitation des déclarations douanières et du recouvrement des recettes fiscales, ainsi que sur la rationalisation des taxes sectorielles et parafiscales, afin de réduire la bureaucratie. Malgré ces avancées, des problèmes persistent dans l'exécution des contrats dont témoignent les moyennes de plus de 600 jours et de 40 procédures différentes pour faire exécuter un contrat. L'application d'un contrat coûtant en moyenne quelque 82 % de la valeur de la créance en frais de justice et règlements, tout cela rend l'exécution des contrats trop lente, lourde et coûteuse. Pourtant, les droits de propriété et le respect des contrats sont pleinement reconnus par la Constitution et appliqués par les services notariaux. En outre, les contraintes infrastructurelles (énergie, transport, TIC, etc.) continuent d'entraver la compétitivité de

l'économie même si le pays bénéficie, depuis le retour à l'ordre constitutionnel, du financement extérieur de plusieurs programmes de développement des infrastructures, dans l'énergie, les routes et les TIC.

Secteur financier

La situation du secteur financier en 2017, lequel n'est constitué que d'une poignée d'institutions financières (4 banques commerciales et 5 établissements de microfinance) essentiellement basées à Bangui, a été marquée par un accroissement de ses ressources, comme en 2016. Cette progression continue s'explique par le déploiement des forces internationales, la présence du personnel des organisations internationales et des ONG, ainsi que les appuis financiers extérieurs, aux effets indirects sur l'économie centrafricaine. Les crédits du secteur bancaire ont également connu une progression non négligeable, de 17,5 % par rapport à 2016. Cependant, le système bancaire centrafricain est caractérisé par la prédominance des crédits à court terme, destinés à soulager la trésorerie des clients et peu adaptés aux investissements à cycle long, notamment dans l'agriculture et les industries. De plus, les banques se concentrent sur quelques grosses entreprises intervenant dans la téléphonie mobile, les hydrocarbures ou le commerce général, et délaissent le secteur agricole et les petites et moyennes entreprises. Il n'existe pas de système de financement adapté, ni de politique d'appui au financement de l'économie telle que les fonds de garantie ou le crédit-bail pour les PME. Les défauts de remboursement de prêt ont fait un bond spectaculaire à 30 % du volume des prêts, contre 10 % avant la crise. Par ailleurs, en collaboration avec la BEAC, les autorités viennent d'élaborer et d'adopter une stratégie de développement de la microfinance pour renforcer l'inclusion financière et faciliter l'accès des opérateurs au crédit.

Comme l'indiquent les rapports du FMI et de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), les indicateurs de solidité financière du système bancaire montrent, malgré un contexte

économique et un climat des affaires difficiles, que les banques sont restées résilientes, même si le niveau élevé de créances improductives est préoccupant. Toutes les banques ont pu respecter la nouvelle norme relative aux obligations régionales de réserves, récemment adoptée par le Comité de politique de la BEAC. Toutefois, les conclusions préliminaires de l'analyse de l'ensemble du système bancaire effectuée par la COBAC mettent en évidence le besoin de renforcer la gouvernance et les contrôles internes, et de respecter les normes prudentielles.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le retour à l'ordre constitutionnel en 2016 a permis de mettre en place les principales institutions républicaines prévues par la Constitution tandis que la mise en œuvre du programme de réformes soutenues par la FEC du FMI a produit des résultats satisfaisants, comme le conclut le Rapport de la troisième revue approuvé en décembre 2017. La mise en place et l'opérationnalisation en 2017 du Secrétariat permanent chargé de coordonner et de surveiller les réformes dans le cadre du RCPCA représentent une étape majeure. Ainsi, depuis la mise en place en 2017 de la Haute Cour de Justice et de la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance, tous les nouveaux ministres issus du remaniement ministériel du 13 septembre 2017 ont-ils déclaré leur patrimoine. Dans le domaine des finances publiques, la troisième revue de la FEC indique que les progrès enregistrés grâce aux réformes structurelles ont contribué au renforcement du Compte unique du Trésor, à la rationalisation de la parafiscalité, à l'amélioration de la transparence budgétaire et à la traçabilité des recettes intérieures, tandis que la publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire permet d'assurer un meilleur suivi des dépenses publiques. De nombreux défis sont toutefois à relever pour consolider la gestion des finances publiques et ne pas compromettre les progrès récents, notamment la réduction des procédures de paiement exceptionnelles.

D'une manière générale, l'amélioration de la gestion du secteur public ainsi que la consolidation des institutions et des réformes restent confrontées à des défis encore importants en termes de capacités et de sécurité. L'opérationnalisation des structures comme le Secrétariat permanent du RCPCA est contrariée par la faiblesse des capacités humaines et des ressources financières propres de l'État, en dépit des progrès encourageants enregistrés depuis la fin de la transition politique. La RCA bénéficie toutefois d'une assistance technique et financière extérieure multiforme, laquelle permet de suppléer quelque peu cette insuffisance des capacités. Le contexte sécuritaire empêche, pour sa part, le déploiement effectif de l'autorité de l'État et de l'administration sur l'ensemble du territoire centrafricain. Les autorités centrafricaines déploient actuellement, avec le soutien de l'ONU, une stratégie

d'élargissement progressif des zones de stabilité, dans le cadre de la réforme globale du secteur de sécurité et de défense.

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Disposant de ressources naturelles importantes (agricoles, forestières et minières), la RCA jouit d'un cadre juridique et réglementaire globalement favorable à leur bonne gestion. Avant l'éclatement, en 2013, de la crise qui a mis à mal le cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles, la RCA avait accédé, en 2011, au statut de pays conforme à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et signé l'Accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne, sur l'application des réglementations forestières et la gouvernance du secteur, et sur les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (*Forest law enforcement, governance and trade (FLEGT)*). S'agissant du secteur minier, la levée progressive entamée en 2015 de la suspension du processus de Kimberley se poursuit, tandis que la reprise des activités du Comité national de coordination de l'ITIE se consolide. Cela s'est traduit, en particulier, par le lancement de l'évaluation du cadre légal et institutionnel de la publication de la propriété réelle des sociétés, ainsi que par la validation de la demande de levée de la suspension, avant la saisine du Conseil d'administration de l'ITIE.

Concernant le secteur forestier, un code forestier avait été adopté en 2009 pour renforcer le cadre juridique du secteur, en le conformant aux directives des réglementations forestières concernant la gouvernance du secteur, ainsi que pour développer les échanges commerciaux (FLEGT) qui doivent permettre de promouvoir les activités forestières durables et de combattre les pratiques illégales. Dans le cadre du processus FLEGT, les forêts de la République centrafricaine ont été analysées et cartographiées en détail, et des études socioéconomiques des populations forestières ont contribué à une compréhension plus approfondie des spécificités de leur situation et de leurs priorités en termes de développement. Avant la crise, l'Agence de gestion durable des ressources forestières supervisait les opérations de 14 concessions forestières couvrant 3,5 millions d'hectares et s'assurait du respect des plans de gestion durable convenus entre les entreprises d'exploitation forestière et les pouvoirs publics. Cependant, l'industrie de transformation locale du bois demeure faible. Elle pourrait pourtant permettre l'exploitation des espèces à plus faible valeur ajoutée, dont le poids à l'exportation est moindre après transformation et pourrait donc en rendre la commercialisation viable. Pendant et après le conflit de 2013, les entreprises ont maintenu un niveau de production minimum, orienté essentiellement vers l'exportation de grumes. Cependant, plusieurs entreprises ont été affectées par le climat général de violence et ont subi des pertes, alors que d'autres ont été victimes de pillages importants.

La RCA présente des risques environnementaux importants. L'indice de performance environnementale de 2016 (IPE) pour la RCA était de 43,4 sur 100, classant le pays au 168^e rang sur 180 pays évalués. Ce score traduit une forte vulnérabilité écologique et des capacités d'investissement limitées dans les infrastructures environnementales ainsi que dans le contrôle effectif de la pollution et la gestion de l'environnement. Les impacts du changement climatique constituent les défis les moins cernés par le pays, puisque le rapport n'en présente aucune donnée. La RCA a ratifié plusieurs conventions internationales et y a adhéré, notamment l'Accord FLEGT avec l'Union européenne, d'une part, et le « *United Nations programme on reducing emissions from deforestation and forest degradation* », d'autre part, qui concerne la gestion du bassin forestier du Congo. Ces démarches ont aussi conduit le Parlement centrafricain à adopter la loi portant création et organisation de l'Agence autonome de gestion des ressources forestières. Enfin, le pays a également élaboré le Programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques, participe au Mécanisme de réduction des émissions dues à la dégradation des forêts (REDD), à la coalition des Pays du bassin du Congo et la « *Coalition for rainforest nations* ». En outre, même si le Fonds sur l'Environnement Mondial (FEM) finance les activités complémentaires en RCA, la mise en œuvre de différentes conventions internationales est lente, du fait des faibles capacités budgétaires de l'État.

Contexte politique

Malgré le difficile contexte sécuritaire, les institutions démocratiques se consolident depuis le retour à l'ordre constitutionnel en 2016, avec notamment la mise en place de quasiment toutes les institutions républicaines prévues par la nouvelle Constitution. Cependant, l'insécurité persiste sur une bonne partie du territoire tandis qu'un véritable accord de paix entre les nouvelles autorités et les principaux groupes armés tarde à se matérialiser. Des groupes armés ont, durant 2017, attaqué des civils, des travailleurs humanitaires et des soldats de l'ONU, et la crise sécuritaire et humanitaire s'est particulièrement aggravée dans la ville minière de Bambari. Le contrôle et l'exploitation des zones riches en ressources minières et diamantaires font partie des stratégies d'action des groupes armés. La situation globale de Bambari et des autres zones d'insécurité en 2017 s'est toutefois relativement normalisée, avec le rétablissement progressif de l'autorité de l'État, ainsi que la promotion du développement économique.

Les autorités centrafricaines ont également engagé un vaste programme de réforme du secteur de la sécurité et lancé, en août 2017, le processus de Désarmement, démobilisation, réintégration et de rapatriement (DDRR). Ainsi, dans le cadre du projet-pilote, 109 ex-combattants ont rendu leurs armes et reçu une formation en vue d'entrer dans les forces armées ou de rejoindre leurs communautés de base. La réforme du secteur

de la sécurité, engagée par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale, vise à intégrer dans l'armée certains anciens combattants, à rationaliser et à rajeunir les effectifs des forces armées et de la police. En 2017, le Gouvernement a organisé plusieurs réunions du Comité consultatif et de suivi du plan d'action du DDRR, qui a rassemblé les quatorze (14) groupes armés. Il a procédé au recrutement de 500 policiers et gendarmes, qui ont commencé leur formation en mars 2018. Sur un total officiellement estimé à plus de 7 000 ex-combattants, 438 ont été désarmés et démobilisés (dont 240 intégrés à l'armée centrafricaine et 198 rejoignant leur communauté). Par ailleurs, une Cour pénale spéciale se met progressivement en place en vue de poursuivre en justice des personnes soupçonnées de crimes de guerre et de violation des droits humains.

CONTEXTE SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Ressources humaines

Le renforcement des capacités humaines et la réforme du système éducatif centrafricain constituent les défis majeurs du développement socio-économique en RCA. La restauration du système éducatif, avec le renforcement des capacités humaines qui ont été affaiblies depuis plusieurs décennies et ont subi les lourdes conséquences de la crise de mars 2013, constitue l'une des priorités du RCPCA 2017-2021. Le système éducatif centrafricain était, avant la crise, régi par la Stratégie nationale du secteur de l'éducation (2008-2020), puis, en raison de la crise, par un programme d'urgence, lequel fut suivi par un Plan de transition du secteur de l'éducation (2014-2017) prorogé jusqu'en 2018. De 2009 à 2012, les indicateurs relatifs à l'enseignement centrafricain avaient progressé, le taux général de scolarisation atteignant 87 %. Toutefois, le taux de réussite scolaire dans le primaire, malgré quelques progrès, s'est limité à 45 %, et le taux de réussite des premiers degrés du secondaire n'a atteint que 13 %. En fait, malgré l'attention qui lui est portée et la reconnaissance de son importance, le secteur de l'éducation ne bénéficie que d'une part limitée des dépenses, qui a même significativement baissé pendant les périodes de conflit. Ainsi, en 2012, la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation n'était que de 1,2 %, un niveau largement inférieur à la moyenne du continent africain. En fait, les politiques de l'éducation des Gouvernements successifs ont principalement porté sur l'enseignement élémentaire et peu d'attention a été accordée à l'enseignement supérieur et aux programmes éducatifs alternatifs.

Parmi les principaux défis du secteur de l'éducation, il y a : (i) la faiblesse en effectif et en qualification du personnel enseignant (seuls 45 % sont des titulaires, contre 42 % de maîtres-parents au niveau national), avec un taux moyen d'élèves par salle de

classe supérieur à 84 ainsi qu'un déséquilibre dans la répartition des enseignants au plan national, la plupart d'entre eux opérant dans la Capitale Bangui ; (ii) la baisse substantielle des dépenses publiques d'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales sur les cinq dernières années, soit 3 % en 2015, contre 8 % en 2012, et le fait que la majeure partie soit consacrée au paiement des salaires (78 % des dépenses totales et 92 % de celles du ministère de l'éducation) ; (iii) la faible capacité de maintien en poste du personnel enseignant à l'intérieur du pays puisque, malgré le redéploiement, plusieurs d'entre eux sont aussitôt retournés à Bangui ; (iv) l'absence presque totale d'outils et de matériels didactiques appropriés ; (v) les déficiences des infrastructures et la précarité des conditions d'apprentissage ; (vi) l'inadéquation de la formation aux offres très réduites du marché de l'emploi ; (vii) la faible capacité de supervision du système éducatif. Les indicateurs du secteur éducatif demeurent également alarmants dans la mesure où, au niveau du secondaire, l'on enregistre un taux brut de scolarisation de 17 %, pour un taux net de 13 %. Seulement 3 % de ceux-ci accèdent au cycle supérieur (1,4 % pour les filles, 4 % pour les garçons).

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

D'après les dernières estimations, le niveau de pauvreté en RCA, déjà extrême et généralisé avant la crise de 2013 (il était estimé à 62 % en 2008), aurait atteint plus de 76 % en 2013. De même, le revenu national par habitant, après avoir baissé de 37 % en 2012-2013, aurait atteint le plus bas niveau du monde en 2014 (à 569,3 USD). Les ménages les plus pauvres se trouvent en milieu rural, même si la répartition spatiale de la pauvreté varie selon les régions. L'inégalité de revenus est également très prononcée en RCA, qui détient l'un des indices de Gini le plus élevés au monde (63). Outre cette forte inégalité de revenus, la population centrafricaine souffre des difficultés et de fortes disparités en matière de possibilités d'emploi, d'accès à l'éducation, à la santé, et aux services sociaux. Ainsi, les indicateurs alimentaires et de santé, qui comptaient déjà parmi les plus faibles de la région avant la crise, se sont encore détériorés avec la déstructuration de la filière agricole, la destruction des infrastructures sanitaires et la persistance de l'insécurité dans le pays.

S'agissant de la protection sociale, les programmes des Gouvernements successifs ont majoritairement été contributifs. La crise de 2013 a interrompu la mise en œuvre de la nouvelle Politique nationale de protection sociale (PNPS) adoptée en 2012, portant création d'un nouveau ministère chargé des Affaires sociales et de l'action humanitaire, en coordination avec d'autres agences publiques. La PNPS avait pour objectif de garantir l'accès aux services de base, particulièrement des groupes les plus vulnérables, et de procéder à des transferts sociaux ou de définir un cadre d'assurance sociale. L'État centrafricain avait déjà modifié,

en 2009, le code de la sécurité sociale de 2006 qui instituait une Caisse nationale de sécurité sociale ne couvrant que les fonctionnaires publics et les travailleurs du secteur informel. La loi sur la Sécurité sociale adoptée en 2009 a instauré un régime d'assurance sociale supplémentaire, pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge, couvrant la maladie, les accidents du travail, les soins de maternité, ainsi que les prestations de vieillesse et de décès. Les révisions de la PNPS sont toujours en cours dans un contexte où les programmes de protection sociale sont majoritairement financés et mis en œuvre par les PTF.

La RCA a ratifié les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les normes fondamentales du travail ; elle dispose d'un code du travail, d'une réglementation du marché du travail ainsi que d'une Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE). Le pays dispose aussi de la loi n°09.004 de 2009 portant code du travail en RCA et comprenant des mesures de protection des normes fondamentales du travail. Cependant, la mise en application de la législation du travail et des mesures de protection de ces normes est contrariée par la fragilité du pays, telle qu'elle persiste depuis des décennies, et par une économie dominée par le secteur informel. En effet, la crise de mars 2013 a fondamentalement affecté la structure du marché du travail, en raison de la chute de l'emploi dans le secteur privé tandis que son maintien dans le secteur public et sa hausse dans les ONG relèvent des organisations internationales et des ONG. La Stratégie nationale de relèvement et de consolidation de la paix, en cours de mise au point, a prévu à travers son troisième pilier (« Assurer le redressement du secteur économique et productif ») de créer les conditions-cadre au développement du secteur privé et à l'emploi, à travers l'amélioration de l'appui aux entreprises, des services financiers, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Ce cadre permettra de promouvoir le respect des normes fondamentales du travail dans les secteurs public et privé.

L'égalité des sexes

La RCA a signé les principaux instruments internationaux de protection de la femme et a adopté, en 2005, une Politique nationale pour la promotion de l'égalité et de l'équité (PNPEE). Ce dispositif n'a toutefois pas contribué à améliorer de manière significative la situation des femmes centrafricaines, qui représentent 50,7 % de la population totale. Les conflits ont par ailleurs affecté beaucoup plus les femmes que les hommes, freinant ainsi les progrès dans l'élimination des disparités entre les sexes telles qu'elles se trouvent à la fois dans l'éducation (le taux d'alphabétisation des femmes est de 27 % contre 49 % pour les hommes, au plan national), au parlement (les femmes y sont 7,2 % contre 92,8 % d'hommes), dans la gestion et dans le contrôle des ressources économiques. Sur l'ensemble du pays, particulièrement dans les zones de conflit, de nombreux actes de violence ont

été perpétrés à l'endroit des femmes. Un grand nombre d'entre elles (près de 7 000 femmes et filles) ont été victimes de ces violences, y compris de quelque 2 000 viols aux conséquences désastreuses telles que les traumatismes, l'infection au VIH, la stigmatisation et la répudiation du foyer conjugal. Les conflits affectent sérieusement la situation économique de la femme, notamment dans l'agriculture où il a été constaté une baisse de rendement, en raison de l'insuffisance de la force de travail et du manque de semences et de vivres.

ANALYSE THÉMATIQUE : FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

La crise de 2013 a accentué les défis criants du développement des infrastructures auxquels la RCA était confrontée dans la promotion de son développement socio-économique. La RCA est un vaste pays enclavé de 623 000 km², avec une faible population, d'environ 4 millions d'habitants, dispersée sur l'ensemble du territoire national (donnant une densité d'environ 7 habitants/km²). Le déficit d'infrastructures a toujours constitué un obstacle majeur à la croissance économique en RCA. C'est ainsi que 6 % de la population de la RCA vivent sur seulement 0,1 % de son territoire, soit la capitale Bangui, et que près de 60 % vivent sur moins de 20 % du territoire. Avant la crise, la contribution de l'infrastructure était aussi faible en RCA que dans les autres pays d'Afrique, se limitant, en ce qui concerne les infrastructures routières, électriques et des TIC, à 0,9 point de pourcentage de croissance par habitant entre 2000 et 2005. Le rapport du Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (DINA, 2011) a montré que, si la RCA améliorait ses infrastructures pour atteindre le niveau des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB par habitant pourrait atteindre 3,5 % par an dans les dix prochaines années. Toutefois, la RCA avait déjà réalisé des progrès considérables dans le développement de ses infrastructures, avec, notamment, d'importantes mesures en faveur de la libéralisation appliquées depuis 2005 dans les secteurs de l'eau, des transports, de l'énergie et des TIC.¹ La crise de 2013 a sérieusement mis à mal ces progrès du fait de la destruction des infrastructures existantes, des déplacements massifs de population, et de la fragilisation du cadre institutionnel de gestion des infrastructures.

Bien que les infrastructures sociales (éducation, santé, etc.) jouent un rôle majeur dans le développement socio-économique d'un pays, l'analyse qui suit se concentre sur les infrastructures physiques ou économiques de base : énergie, transports, eau et assainissement, et technologies d'information et de communication (TIC). S'agissant du secteur de l'énergie, la RCA,

disposant d'abondantes ressources énergétiques à faible coût, souffre d'abord d'un manque d'infrastructures de production d'énergie, avec trois centrales hydroélectriques seulement. Seules deux (Boali 1 et 2) sont actuellement opérationnelles et, avec une capacité combinée de 18 MW, responsables de près de 98 % de la production électrique nationale. La troisième centrale hydroélectrique (Boali 3), en cours de réalisation, aura une capacité de 10 MW, tandis que la réhabilitation de la Centrale thermique de Bangui, de 6 MW, a été récemment achevée. Le réseau de distribution du pays est essentiellement concentré dans Bangui et ses environs, dont la demande en électricité dépasse de près de 200 % la capacité du pays. L'accès à l'électricité en RCA est donc extrêmement faible (environ 8 %), avec des taux d'accès variant de 35 % à Bangui à 2 % dans les zones rurales. Le potentiel hydroélectrique du pays est estimé à 2000 MW sur l'ensemble de son vaste réseau fluvial. La production électrique d'origine solaire est également une option viable dans les régions à faible potentiel hydroélectrique. En effet, la RCA reçoit, en moyenne estimée, 5 kWh/m²/jour de rayonnement solaire, et les régions du nord-est et du centre du pays bénéficient typiquement de 10 à 22 heures d'ensoleillement utile. Le secteur de l'électricité, que le Code de 2005 a ouvert aux investisseurs privés, est régi par le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH), tandis que l'entreprise publique Energie centrafricaine (ENERCA) continue d'assurer la quasi-totalité de la production, du transport et de la distribution électrique.

Concernant les infrastructures de transport, le réseau routier représentant 90 % des infrastructures de transport du pays, reste l'épine dorsale du système centre-africain. Sur les 24 137 km de réseau routier (routes nationales, régionales et pistes rurales), à peine 3,5 % sont revêtues (soit 855 km). La densité du réseau routier reste faible, 1,5 km pour 100 km² contre une moyenne de 15 km pour 100 km² en Afrique subsaharienne, signifiant que la majeure partie du pays se situe effectivement à l'écart de tout axe routier, et ne dispose donc pas d'un accès aux marchés et aux services de base. Seuls 16 % des 15 000 km du réseau routier rural sont jugés en bon état. La route reliant Bangui et le port de Douala au Cameroun (environ 1 700 km) est la liaison commerciale la plus importante (80 % du commerce international centre-africain y transite). La RCA possède également un réseau de voies navigables de quelque 5 000 km, concentré autour des rivières Oubangui et Sangha, et reliant directement Bangui à Brazzaville et à Kinshasa. La majeure partie des produits pétroliers importés par la RCA transitent par le fleuve Oubangui à partir de Kinshasa, pour un coût de transport fluvial 40 fois moins élevé que celui du transport routier. Le transport aérien, bien que vital pour ce pays enclavé, demeure lui aussi sous-développé, avec pour seul aéroport international celui de Bangui, dont le fonctionnement et le niveau de sécurité et de

1. Voir : *Africa Infrastructure Country Diagnostic* (AICD, 2011), « Infrastructure de la République centrafricaine : Une perspective régionale », Banque mondiale.

sûreté ne sont pas conformes aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les 32 aérodromes secondaires du pays sont en mauvais état et largement inutilisés.

S'agissant des infrastructures d'eau et d'assainissement, l'accès à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement est extrêmement limité en dépit d'importantes ressources renouvelables en eau. En effet, seuls 30 % de la population ont accès à l'eau potable, les taux variant de 36,5 % à Bangui à 27 % dans les zones rurales. Les activités de la structure en charge de la gestion de l'eau en milieu urbain, la Société des eaux de Centrafrique (SODECA), sont essentiellement confinées à Bangui. Dans les zones rurales, 95 % de toute l'eau potable est fournie par des pompes manuelles. La RCA ne dispose pratiquement pas de système conventionnel d'assainissement combinant réseau d'égouts et installations de traitement des eaux usées. En outre, alors que la totalité de l'assainissement est assurée par des installations individuelles, il n'y a pas, même à Bangui, d'opérateur assurant la vidange des installations individuelles d'assainissement. Selon les estimations de la Banque mondiale (2016), l'inadaptation des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement coûte tous les ans à la RCA 64 millions de dollars américains (soit près de 4,5 % du PIB). Avant la crise de 2013, les autorités avaient déployé d'importants efforts pour renforcer le secteur de l'eau et de l'assainissement, y compris par la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adéquat.

Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), des progrès encourageants ont été accomplis, avec la libéralisation et la participation du secteur privé au développement du secteur. Cela s'est notamment traduit par l'extension de la couverture et de l'accès à la téléphonie mobile. Toutefois, la médiocrité de l'infrastructure électrique et des liaisons en fibre optique actuellement en cours de construction, avec l'appui de la Banque africaine de développement et de l'Union

européenne, constitue un obstacle majeur à l'expansion du secteur des TIC. En 2014, l'indice de développement des TIC plaçait le pays au dernier rang du classement de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Alors qu'en 2015, la téléphonie fixe et les services sur ligne fixe à large bande concernaient 0,1 % des ménages en RCA (contre une moyenne de 2,2 % en Afrique au sud du Sahara), le taux de pénétration de l'usage de la téléphonie mobile s'établissait à 37 %, contre 67 % en Afrique centrale. Les taux de pénétration de la téléphonie mobile à haut débit d'utilisation restent faibles. Les services TIC restent hors de portée de la grande majorité des consommateurs.

Les défis majeurs du développement des infrastructures en RCA sont liés à la faible mobilisation des ressources financières, à la déficience du cadre institutionnel ainsi qu'à la faiblesse de la gouvernance en matière de gestion des infrastructures. S'agissant des financements, le niveau des ressources consacrées au financement des infrastructures en RCA avant la crise, bien que comparable en termes relatifs à la moyenne africaine (17 % du PIB), était largement en deçà du niveau nécessaire pour réaliser les objectifs de développement du pays. Ainsi, selon les estimations d'AICD, la RCA n'a consacré en 2006-2009 que 134 millions de dollars américains aux infrastructures, relativement à un besoin de 349 millions de dollars par an. L'effondrement de la mobilisation des recettes publiques intérieures consécutif à la crise et les difficultés de soutenir une relance font que la RCA doit recourir au financement extérieur pour assurer le développement de ses infrastructures. Les principaux PTF ont pris des engagements dans ce sens, dans le cadre du programme national du développement qui a fait l'objet d'une présentation lors de la table ronde des bailleurs, fin 2016 à Bruxelles. À cet égard, les nouvelles autorités démocratiquement élues ont pris l'engagement de renforcer le recours aux partenariats stratégiques et le suivi de la mise en œuvre des programmes et des projets.